



Municipalité de Chute-Saint-Philippe
560, chemin des Voyageurs, Chute-Saint-Philippe (QC) J0W 1A0

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS est donné par le soussigné **Éric Paiement**, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Chute-Saint-Philippe, que la présente demande de dérogation mineure sera déposée à la séance régulière du Conseil de Chute-Saint-Philippe le 12 novembre 2024.

Au cours de cette séance, le Conseil aura à statuer sur la demande de dérogation mineure suivante;

Propriété visée par la demande :

**32, chemin du Soleil-Levant
Matricule 0576 65 3280**

Nature et effet de la demande :

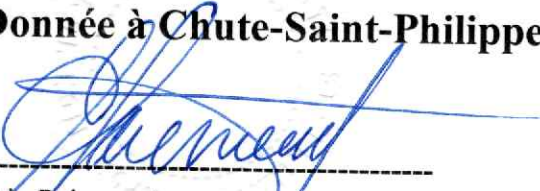
La demande de dérogation mineure consiste à permettre d'agrandir le garage actuel par l'ajout d'un appentis de 10.80 m x 4.27 m dans la marge avant, soit une superficie additionnelle de 46.12 m² ce qui dérogerait aux articles suivants;

- L'article 8.3.1 k) du règlement de zonage no. 139 relatif à la superficie maximale de l'ensemble des bâtiments accessoires qui ne doivent pas excéder 120 mètres carrés pour un terrain de moins de 3 700 mètres carrés;
- L'article 8.3.1 l) du règlement de zonage no. 139 relatif à la superficie et la hauteur maximale de toute construction ou bâtiment accessoire ne doit pas excéder celle du bâtiment principal;

Donc, permettre de déroger aux articles 8.3.1 k) (superficie maximale de l'ensemble des bâtiments accessoires), qui aurait une superficie totale de 160.48 m² au lieu de 120 m², soit permettre un excédent de 40.48 m² et 8.3.1 l) (superficie et hauteur d'un bâtiment accessoire ne doit pas excéder celles de la maison) qui aurait 119.86 m² au lieu de 78.93 m² (maison), soit permettre un excédent de 40.93 m²

Vous pourrez aussi consulter cet avis public, en consultant le site internet officiel de la municipalité au www.chute-saint-philippe.ca

Donnée à Chute-Saint-Philippe, ce 26 septembre 2024.



Éric Paiement,
Directeur général et greffier-trésorier